



HAL
open science

Retour sur l'engagement ethnographique : ce que la posture anarchiste fait à une enquête sur la désobéissance (et vice-versa)

Annalisa Lendaro

► To cite this version:

Annalisa Lendaro. Retour sur l'engagement ethnographique : ce que la posture anarchiste fait à une enquête sur la désobéissance (et vice-versa). *Anarchisme et sciences sociales, Atelier de création libertaire*, pp.171-186, 2021, *Anarchisme et sciences sociales*, 978-2-35104-156-7. halshs-03090920

HAL Id: halshs-03090920

<https://shs.hal.science/halshs-03090920v1>

Submitted on 30 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Retour sur l'engagement ethnographique : ce que la posture anarchiste fait à une enquête sur la désobéissance (et vice-versa)

Annalisa Lendaro, CNRS, Certop

Introduction

En France, comme ailleurs en Europe, les recherches en sciences sociales sur les politiques migratoires se revendiquent couramment d'une « posture critique » (Palidda 2011). Au-delà de l'effet d'annonce, à qui et à quoi s'adresse cette critique, et sur quoi porte-t-elle ? Les « critical border studies » (Parker et Vaughan-Williams, 2009 et 2014) s'intéressent, entre autre, au fonctionnement des dispositifs de contrôle des frontières et à leurs effets sur les mobilités humaines. Ces études insistent sur le contexte particulièrement répressif de leurs mise en œuvre, tant envers les personnes en migration (Stumpf 2006, Woude, Barker et Leun 2017) qu'envers leurs soutiens (Slama 2017, Lendaro 2018) : ce regard objectivant la répression, rend plus audible la critique formulée par les universitaires à l'encontre du business meurtrier des technologies de sécurité (Rodier 2012, Spijkerboer 2017), des décideurs politiques faisant la promotion de la lutte à l'immigration irrégulière (Slama 2018, Lendaro 2019-a), ou encore de l'anti-terrorisme (Bigo et Bonnelly 2018, Bigo 2019), autrement dit d'un ensemble de mesures qui questionnent l'Etat de droit (Guittet 2018, Delmas-Marty 2009 et 2017, Basilien-Gainche 2013).

Dans cette lignée, ma contribution est une invitation à réfléchir à ce que peut vouloir dire mener une enquête ethnographique en anarchiste sur la désobéissance, au prisme de l'engagement sur le terrain et aux côtés des « enquêtés ».

Un ensemble de travaux relevant de la sociologie des sciences ou de l'anthropologie de la connaissance ont mobilisé le concept d'« anarchisme épistémologique » en plaidant pour un scepticisme radical qui questionne la capacité de la science et des scientifiques à produire de la connaissance explicative sur le monde social (Feyerabend 1979). Ce chapitre réfléchit à ce qu'une posture anarchiste, entendue non pas comme un « remède pour l'épistémologie et pour la philosophie des sciences » mais comme une sensibilité politique, peut faire à l'enquête (et vice-versa). Il tente de répondre à ce questionnement en mobilisant l'approche pragmatiste de l'enquête et la littérature sur l'« engagement ethnographique » (Cefaï 2010).

Ainsi, dans un premier temps je reviendrai sur ce qu'« enquête » veut dire dans la tradition pragmatiste, et sur les implications de cette approche sur le rapport entre « enquêteur » et « enquêtés » notamment sur un terrain sur la désobéissance. Ensuite, il sera question de réinvestir les travaux sur l'engagement ethnographique, pour discuter de la possibilité de produire un savoir situé et public, mobilisable par les acteurs engagés dans des luttes et des mouvements protestataires. Un savoir donc qui ne s'adresse pas à l'Etat, mais qui est pensé pour être utilisé contre lui en tant que créateur de la croyance en la nécessité d'un ordre social et juridique que l'on souhaite invalider (Verdier 2018). A travers l'exemple d'une enquête sur ledit « délit de solidarité » (Slama 2018), je propose des pistes pour penser une méthode anarchiste attentive à la pratique réflexive : qu'est-ce que la sensibilité politique de l'enquêteur lui permet de voir et de comprendre, et inversement, qu'est-ce qu'elle brouille et rend éventuellement inintelligible ?

En mobilisant aussi les travaux de James C. Scott sur l'*infrapolitique* (1990), je défends l'intérêt de s'appuyer sur des matériaux expérimentiels, issus de la coprésence de l'enquêteur et des enquêtés sur le terrain, et de décentrer le regard hors ou à côté des structures étatiques pour comprendre ce qui se joue au sein de groupes qui participent d'une enquête sur un problème public (Jouan 2016) (ici la criminalisation de la désobéissance, à la fois des personnes migrantes

et de leurs soutiens). S'intéresser aux formes d'organisation infra-étatique conduit à s'intéresser à des zones interstitielles, comme les zones-frontière (vallée de la Roya, Lampedusa), qui existent non pas en dehors de l'État, mais où naissent des luttes pour déjouer son emprise sur les pratiques de ces groupes. Cette posture invite à penser le lien entre l'État, le droit, et les mouvements sociaux au prisme de l'expérience qu'en font leurs protagonistes, parmi lesquels se trouve aussi l'enquêteur.

A quoi tiennent les enquêtés (et l'enquêteur) ?

Cette enquête (toujours en cours) à la frontière franco-italienne s'inscrit dans une recherche plus vaste portant sur l'étude comparative des formes de résistance et de contestation des contrôles aux frontières et de la criminalisation des actions de solidarité envers les migrants (distribution de nourriture, hébergement, soin, transport à titre gratuit) (Lendaro 2018). Inspirée du modèle de l'ethnographie combinatoire (Dodier et Baszanger 1997), elle compare les rapports à la légalité (Ewick et Silbey 1998) et les expériences de contestation voire de désobéissance¹ de plusieurs groupes d'acteurs interdépendants : les migrants, les habitants des territoires-frontière qui les aident, les avocats qui défendent leur cause, les représentants de l'Etat (forces de l'ordre, agents préfectoraux etc.), et les transporteurs (chauffeurs routiers ou de bus, contrôleurs de train etc.)². La focale est portée sur leurs pratiques quotidiennes en lien avec leur conception de ce qui est (il)légal et de ce qui est (il)légitime.

L'enquête dans la vallée de la Roya a démarré en février 2017. Les quatre périodes de résidence ont été l'occasion de rencontrer plusieurs protagonistes des controverses socio-juridiques autour du « délit de solidarité », notamment les inculpé-e-s et les avocat-e-s les défendant. Mais surtout, ces séjours ont permis la fréquentation d'autres militants et activistes, qui opèrent plus discrètement à l'abri des médias.

La méthode adoptée combine observations et entretiens avec des habitants et des professionnels du droit, et accorde une large place au « faire ensemble » : avant même de questionner directement mes interlocuteurs sur leurs expériences et revendications, il a été question de partager des pratiques de solidarité vis-à-vis des migrants présents dans la vallée et à Vintimille, du côté italien, et d'expérimenter ensemble la mise en place d'actions nous engageant individuellement et collectivement en marge de la légalité.

L'expérience du risque de l'interpellation, de la garde à vue, ou de l'amende a été heuristique à plus d'un titre : ces mises en situation permettent d'expérimenter ensemble, enquêteur et enquêtés, quels sont nos rapports au droit des textes, à son application sur des territoires sensibles, à son contournement. Aussi ces expériences, qui sont le fruit d'une nécessité de s'engager dans une relation cognitive et affective avec ses enquêtés (Veniat 2015), permettent de mettre des mots sur le sens que chacun accorde à son propre engagement (pour la liberté de circulation, le respect de la vie privée, etc.) : autrement dit, ces expériences ont permis de dire et de comprendre « ce à quoi nous tenons » (Bidet et al., 2011).

¹ *A minima*, le terme de « désobéissance » renvoie au refus volontaire et ostensible d'appliquer ou respecter un texte réglementaire (Laugier 2015). En tant qu'action, les caractéristiques de ce refus sont la non-violence, et sa dimension à la fois collective et publique (Bentouhami 2013). Dans ses finalités, la désobéissance invoque le caractère illégitime de l'obligation qu'on se refuse de respecter, au motif qu'elle viole un principe supérieur et dans l'espoir que la justice se prononce en faveur du respect du dit principe (Bedau 1961). John Rawls (1971) en vient ainsi à préciser que cet acte public de désobéissance est « *contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement* » (p. 57). L'acception sociologique adoptée ici est plus vaste, et inclut des actions de refus d'obtempérer à la loi et/ou à des interdits formels, qui ne visent pas forcément à solliciter l'Etat ou la justice pour qu'il/elle réforme le contexte légal dans lequel ces actions ont lieu.

² Cette enquête collective est au cœur du programme DisPow (2019-2021), qui compare trois zones-frontières (la frontière franco-italienne, la frontière basque et la frontière franco-britannique) : <https://dispow.hypotheses.org/>

Le « faire ensemble » entraîne un basculement : l'observation participante se fait « coopération observatrice » (Cefaï 2010) et l'enquêteur endosse le rôle du « participant-comme-observateur » (Gold 2003, p. 345). S'engager comme bénévole lors des maraudes à Vintimille, à une époque où un arrêté préfectoral les interdisait, permet par exemple de capitaliser une expérience des pratiques, et un savoir juridique appliqué à des questions concrètes (quoi dire ou faire en cas d'interpellation, ou pour éviter la séquestration des paniers repas etc.). Connaître par l'expérience la façon de procéder des forces de l'ordre, et avoir conscience de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est sanctionné et de ce qui ne l'est pas, aide à comprendre le rapport ordinaire et évolutif au droit des personnes qui se mobilisent en faveur des migrants à cette frontière, les sens de leurs choix, de leurs hésitations et craintes, et des arbitrages auxquels elles procèdent. Aussi, s'engager dans une action à côté d'eux, prendre les mêmes risques, expérimenter l'appréhension ou la colère, ne pas comprendre la réaction d'une personne, signifie se mettre en condition d'en parler ensemble par la suite, avec une même légitimité expérientielle.

S'inspirant de la perspective pragmatiste de John Dewey qui conçoit l'enquête comme un ensemble d'expériences (1993), le « faire ensemble » et l'échange sur nos pratiques ont donc été essentiels pour rendre intelligible nos perceptions des situations, et les processus de valuation qui les sous-tendent : ma problématisation de la question dudit « délit de solidarité » s'est faite au plus près des contextes d'expérience des enquêtés (les dilemmes, les conflits interpersonnels, les troubles, et les convictions).

L'engagement politique et la visée pratique de l'enquête

Le terme d'engagement fait référence à deux attitudes qui méritent d'être distinguées : l'« involvement » et le « commitment »³. Dans le premier cas, il s'agit de l'implication corporelle et affective qui permet l'expérience sensible d'un phénomène de par la présence prolongée et/ou répétée sur le terrain de l'ethnographe ; dans le deuxième, le terme fait référence à la volonté du chercheur de coproduire un savoir mobilisable dans l'espace public et lors de conflits et négociations, où il n'est pas question de garder une position politique neutre mais plutôt de « choisir son camp » (Becker 1967). L'expérience sensible précède la description, puis l'interprétation peut viser à pénétrer l'espace médiatique, politique et judiciaire d'une cause, une lutte, un combat.

Dans la deuxième acception plus particulièrement, cet engagement relève aussi d'une éthique de la recherche basée sur la relation d'entraide et sur la loyauté envers les enquêtés, dans mon cas les protagonistes d'actions de solidarité vis-à-vis des migrants en marge de la légalité⁴. Cette acception morale et politique de l'engagement conduit souvent le chercheur à tenter de se rendre

³ Céline Veniat (2015) rappelle à juste titre qu'Erving Goffman (1963/2013) utilise le terme *involvement* au sens « de prendre part, d'être impliqué, d'être pris dans la situation » (voir aussi Jeanne Favret-Saada, 2009), et celui de *commitment* « impliquant à la fois attachement, respect des promesses et obligations vis-à-vis des autres ».

⁴ La question est plus complexe, et la formule « en marge de la légalité » mériterait de plus amples développements. Si certaines actions sont clairement passibles d'être sanctionnées par la justice, leur criminalisation est contestée (dans et en dehors des tribunaux). Les poursuites en justice des « délinquants solidaires » ont eu pour l'instant davantage un effet de dissuasion que de sanction effective : les acquittements ont été nombreux. La contestation de la criminalisation de la solidarité fait référence à au moins deux revendications différentes : insister sur la légalité de l'action des « délinquants solidaires », car compatible avec des principes supérieurs tels la fraternité ou l'assistance à personne en danger ; affirmer, contre l'avis des pouvoirs publics, que cette légalité devrait être officiellement reconnue aussi aux actions qui incluent la traversée de la frontière. L'Etat n'est pas forcément l'interlocuteur légitime pour l'ensemble des personnes qui agissent en prenant le risque d'être sanctionnées : à côté des solidaires qui s'engagent dans ce plaidoyer public pour la cause, interpellant les pouvoirs et l'opinion publics, d'autres militants agissent sur la base de leurs convictions sans demander à l'Etat d'en reconnaître la légitimité.

utile pour un groupe de plus en plus criminalisé par l'Etat et à agir pour réduire les risques d'interpellation voire à penser les stratégies de défense juridique.

Que des « affinités politiques » avec ses enquêtés préexistent à l'enquête ou non, la volonté de l'enquêteur de pénétrer leur univers de sens à partir d'expériences partagées et des échanges sur leurs convictions personnelles et politiques ne va pas de soi. Mais aussi, cela n'a rien d'évident lorsque l'enquêteur compte ne pas s'exposer lors de ces échanges : les interlocuteurs exigent de savoir à qui ils ont affaire et s'attendent à connaître les positionnements de l'enquêteur (Lendaro 2017). De nombreux travaux en sciences sociales (Sheper-Hughes 1995, Mauger 2002, Broqua 2009, Hopper 2010) assument haut et fort le lien entre l'intérêt scientifique pour la compréhension d'un phénomène, et la volonté de justice voire la « lutte pour les droits des 'sujets' de l'enquête » (Cefaï et Amirault 2002). Cet engagement, dans l'enquête et aux côtés de ses enquêtés, est souvent le gage du maintien de l'accès au terrain, voire la condition même de l'acceptation de la présence de l'enquêteur (Jouan 2016). Cela a été clairement mon cas.

Outre la question de savoir ce que cet engagement ethnographique permet (notamment l'accès au terrain), l'enquête comme activité sociale adossée à un ensemble d'expériences devrait conduire à questionner systématiquement les effets de la participation de l'ethnologue sur les milieux dans lesquels il ou elle enquête, et au-delà.

La première question qui s'impose est celle de considérer que la mise en place de l'enquête peut représenter une menace pour les enquêtés, déjà impliqués sur un terrain sensible (aide à des personnes en situation irrégulière sur le territoire) (Renzetti et Lee 1993). Ainsi, outre la mise en place de pratiques d'enquête attentives à la sécurisation et privatisation des données (chiffrement des appareils électroniques et des messageries, etc.), l'enquêteur se doit de prévoir une procédure d'anonymisation, pseudonymisation et de protection de l'identité des personnes ex-post. L'enjeu est de taille car le système qui permet à la fois de protéger les enquêtés et de permettre la finesse de la description et de l'analyse ethnographique (restituer le milieu d'interconnaissance et les enjeux réputationnels, les propriétés sociales des enquêtés, la spatialité de l'action etc.) demande toujours un travail spécifique et adapté, peu reproductible sur d'autres terrains, et parfois nécessitant des compromis.

Deuxième enjeu : comment produire un savoir mobilisable dans la cité ? La littérature notamment anglo-saxonne alimente depuis longtemps ce débat : l'ethnographie engagée telle qu'elle est préconisée par exemple par Kim Hopper (2003) se veut le moteur d'une circulation entre savoir expert et expérience militante, où l'engagement du chercheur aux côtés des enquêtés a aussi pour but de produire une amélioration de la situation de ces derniers. Pour Hopper, spécialiste et militant dans la défense des sans-abri : « *Une des tâches de l'ethnologue serait de parler plusieurs langues à plusieurs publics et de rendre ses résultats appropriables par des praticiens* » (dans Cefaï, 2010, p. 486). Cette visée politique de l'enquête peut donc s'exprimer par la volonté de rendre publiques les stratégies ordinaires mises en place par les forces de l'ordre pour empêcher à la fois les migrants de traverser la frontière, et leurs soutiens de les aider. De la même manière, l'explicitation et l'analyse des effets néfastes des politiques publiques sur l'accès aux droits fondamentaux tant des personnes migrantes que des résidents des zones frontalières peuvent être utilisées par d'autres acteurs experts, tels les avocat.e.s, dans les arènes judiciaires, où la même cause est défendue mais face à d'autres interlocuteurs (le préfet, le procureur, le tribunal administratif, le Conseil d'Etat etc.). Aussi, et de façon complémentaire, le dévoilement des pratiques de solidarité et des formes d'organisation collective des personnes en migration doit faire l'objet d'une attention spécifique afin de ne pas fournir des informations potentiellement utiles aux acteurs de la répression.

Que voudrait alors dire s'engager en anarchiste dans cette circulation entre savoirs scientifiques et savoirs militants ? La visée pratique et la nécessité de s'interroger sur la réception des descriptions et interprétations issues de l'enquête, tant par les militants, que par les experts

juridiques, ou encore les élus ou les forces de l'ordre, me semble commune à tout approche ethnographique et pas spécifique à une éventuelle approche anarchiste de l'enquête. Cependant, et contrairement à l'engagement « clinique et civique » à travers l'« advocacy » de Hopper et Baumhol (1994), une posture anarchiste ne viserait pas à favoriser l'échange et l'appropriation de ce savoir par des interlocuteurs étatiques : si la compréhension des expériences du harcèlement policier, de la dissuasion, ou des entraves aux pratiques de solidarité est intéressante et mérite d'être traduite en un langage mobilisable par les enquêtés, c'est parce qu'elle peut être utile à l'imagination collective autour de manières d'agir, de résister, de se protéger précisément des formes que prend le pouvoir souverain aux frontières. Ce savoir coproduit par l'enquête collective vise une amélioration des conditions pratiques d'expérimentation de la solidarité, où l'Etat et ses représentants ne sont pas attendus en tant que facilitateurs potentiels.

La focale sur les expériences comme antidote à la tentation de créer des héros

Lorsque l'ethnologue s'attache à décrire ces processus de résistance dans lesquels il ou elle est impliqué.e ou qu'il ou elle soutient, l'un des risques les plus insidieux est celui de dessiner, plus ou moins inconsciemment, la figure du « militant héros », ou du « super-migrant » dont la capacité d'agir et de s'opposer à la violence des politiques migratoires serait plus forte que tout. Pour éviter l'écueil de la création de figures mythiques lisses, qui gommant la complexité des formes et des raisons de l'engagement, il faudrait accorder autant de place et d'importance aux descriptions des actions de résistance qu'aux conflits, troubles, doutes qu'elles génèrent et dont elles sont issues.

Malgré l'apport essentiel des travaux autour de l'Autonomy of Migration (AoM) (Casas-Cortes et al. 2015, Papadopoulos et Tsianos 2013), la littérature sur les formes protestataires des migrants fait apparaître une tendance majoritaire à se focaliser sur les manifestations et protestations en tant qu'événements de rupture (Mezzadra 2011). Le moment disruptif de la perturbation de l'ordre établi, le geste éclatant, l'instant du renversement des rapports de force ont focalisé l'attention de nombreux chercheurs désireux de rendre justice à l'agency des migrants et d'en finir avec une sorte de sympathie misérabiliste à leur égard (Isin 2009). Passionnante et nécessaire, cette littérature a néanmoins contribué à une sorte de désintérêt pour les expériences qui précèdent et qui rendent possibles ces moments où la protestation devient visible dans l'espace public. James C. Scott invite notamment à reconsidérer l'importance de pratiques « infrapolitiques » (1990), invisibles et anonymes, et à les concevoir tels des actes de résistance qui « ne parlent pas en leur nom » (Scott 2009: 33) mais permettent précisément de comprendre quelles sont les expériences qui donnent du sens et qui préparent l'avènement d'une lutte, d'une revendication, d'une action protestataire. Expériences qui sont la condition même pour leur émergence collective et publique.

Des travaux récents (telles les contributions au numéro spécial « Refugee experiences in Europe. Subjectivity, surveillance and control » de la revue italienne *Etnografia e ricerca qualitativa*, 2017) se proposent d'explicitier les atouts de la méthode ethnographique pour éclairer les processus de surveillance et de contrôle des mobilités humaines au prisme de l'expérience que les personnes en migration font des politiques de contrôle visant à gouverner leurs subjectivités. Partir des expériences individuelles et collectives de migrant.e.s, les subjectivités en migration (Biehl *et al.* 2007), permet d'éclairer tout à la fois les processus de vulnérabilisation et les conditions d'émergence de pratiques de résistance. La subjectivité est ici définie comme la vie émotionnelle de sujets politiques dont les expériences sont intrinsèquement liées à des luttes, et à un ensemble de conditions économiques, sociales et politiques dont chacun peut faire l'expérience différemment (Ortner 2005) : faire son ethnographie reviendrait à se donner les moyens d'investiguer les effets du pouvoir sur les mobilités et les parcours socio-administratifs

des personnes en migration, en même temps que les conditions de leur capacité à se (re)constituer en tant que sujets politiques, acteurs et actrices de leurs parcours singuliers malgré le haut degré de contraintes dans lequel ils et elles évoluent.

Dans cette lignée, en refusant tant la vision du migrant comme figure héroïque, capable de s'adapter à toute circonstance, tant la vision agambienne du subalterne réduit à sa *vie nue* (Agamben 1997), l'approche défendue ici propose d'investir l'espace et le temps des luttes quotidiennes, ordinaires, parfois invisibles, *infrapolitiques* pour reprendre les termes de James C. Scott (Guenebaud et Lendaro, 2019), qui ne sont d'ailleurs pas toujours des succès. Qu'à cela ne tienne : l'enquête sur ce à quoi les migrants et leurs soutiens tiennent, ce pourquoi les personnes se battent, passe aussi par là. Même dans les situations les plus répressives et réductrices des droits et de la mobilité individuelle, des stratégies de subversion des frontières sont possibles et testées. Qu'elles soient efficaces ou non, l'existence de ces tactiques de résistance *infrapolitiques* met à mal la vision d'un pouvoir souverain à la frontière qui serait capable d'annihiler totalement la subjectivité des personnes (Lendaro 2018).

Pour reprendre la proposition de Nicholas De Genova (2010), il faudrait penser ces pratiques de désobéissance transnationales, à la fois des migrants et de leurs soutiens, comme des expériences témoignant de la détermination à s'approprier un droit pratique à la mobilité et à la solidarité. Autrement dit, d'abord vient l'action de l'appropriation d'un droit (à la mobilité, à l'aide à la mobilité), ensuite vient éventuellement le *claim*, la revendication finalisée à obtenir un droit formel à le faire. L'auteur parle de « *queer politics of migration* » (2010, p.101-126) pour se référer à l'obstination apologétique de refuser le cadre normatif dans lequel l'action de traverser les frontières prend forme, et qui par extension trie aussi les actions de solidarité selon un degré de légalité variable. La pratique du *refus* est centrale (Tazzioli, Garelli et De Genova 2018) : en cela, les personnes qui s'obstinent à exercer un droit à la mobilité transfrontalière et à la solidarité défient l'Etat et ses institutions dans leur capacité à faire converger « légitimité » et « légalité ».

Conclusion

La suspicion envers le supposé parti pris du chercheur impliqué aux côtés de ses enquêtés mérite attention : si l'éventuelle proximité politique ou affective n'est pas questionnée et ne fait pas l'objet d'une pratique réflexive de la part du chercheur, elle risque d'avoir des répercussions sur les interprétations des informations et des expériences collectées. L'exercice de la réflexivité, le long de l'enquête, « *participe à la compréhension du monde social investigué, ne serait-ce parce qu'il touche aux conditions de véridiction de l'enquête* » (Jouan 2016 : 147) : autrement dit, si la posture engagée aux côtés des enquêtés oriente le choix des objets de recherche et facilite l'accès au terrain, il est nécessaire de se demander systématiquement en quoi elle peut aussi nous faire passer « à côté » de quelque chose (Bizeul 2007). Cet engagement dans et par l'enquête peut par exemple orienter l'effet « boule de neige », nous faisant rencontrer des personnes aux sensibilités politiques semblables, et par ailleurs conduire à gommer les divergences et les conflits internes à un groupe. Sans avoir la prétention de formuler une proposition normative pour échapper à ces problèmes, il me semble que la comparaison entre plusieurs cas à étudier, propre de la « casuistique ethnographique » (Baszanger et Dodier 1998), est utile à la coproduction d'un savoir situé et au moins temporairement valable.

S'inquiéter de la performativité de ses propres gestes et engagements devrait aussi faire partie de l'ethnographe engagé aux côtés de ses enquêtés : leur permettre une réappropriation du savoir, prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas les mettre en danger, penser ensemble une finalité pratique de l'enquête (imaginer des stratégies de contre-criminalisation, par exemple).

Mais au-delà des similitudes entre toutes les enquêtes ethnographiques engagées, quelle spécificité peut être accordée à la posture anarchiste ? La question du refus est centrale aussi pour le chercheur, et non seulement pour les désobéissants sur et avec lesquels il travaille : le refus d'avoir comme interlocuteur l'Etat sur les questions qui ont trait aux résultats de l'enquête, ou encore le refus de mobiliser aveuglement les catégories officielles ou juridiques, sont emblématiques, il me semble, d'une attention à ne pas légitimer les institutions publiques responsables d'une part, d'une certaine production normative du savoir, et d'autre part de sa récupération politique et stratégique.

Ce refus traduit la volonté de mettre en évidence la responsabilité directe des institutions dans le processus de criminalisation à la fois des migrants et de leurs soutiens, sans pour autant avoir besoin de construire des « héros » au sein de ces deux groupes. Cette invitation laisse flotter des questions plus qu'elle n'apporte de réponses. J'espère néanmoins qu'elle participera à l'ouverture d'une discussion à venir dont les étudiant.e.s et les chercheur.e.s intéressés seront les protagonistes nombreux.

Bibliographie

- AGAMBEN (Giorgio), *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.
- BECKER (Howard), « Whose Side Are We On? », *Social Problems*, n° 14, 1967, p. 239-248.
- BEDAU (Hugo Adam), « On civil disobedience », *Journal of philosophy*, vol. 58, n. 21, 1961, p. 653-665.
- BENTOUHAMI (Hourya), *Le dépôt des armes. Non-violence et désobéissance civile*, Paris, PUF, 2013.
- BEVINGTON (Douglas), (Chris) DIXON, « Movement-relevant theory : Rethinking social movement scholarship and activism », *Social movement studies*, vol. 4, n°3, 2005, p. 185-208.
- BIDET (Alexandra), (Louis) Quéré, (Jerôme) Truc, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », introduction à DEWEY (J.), *La formation des valeurs*, Paris, La Découverte, coll. « Les empêcheurs de penser en rond », 2011, p. 5-64.
- BIEHL (João), (Byron) GOOD, (Arthur) KLEINMAN (Ed.), *Subjectivity: Ethnographic Investigations*, Berkeley, University of California Press, 2007.
- BIGO (Didier), BONELLI (Laurent), « Ni État de droit, ni État d'exception. L'état d'urgence comme dispositif spécifique : Introduction », *Cultures & Conflits*, 112(4), 2018, p. 7-14.
- BIGO (Didier), « Les modalités des dispositifs d'état d'urgence. Introduction », *Cultures & Conflits*, vol. 113, n° 1, 2019, pp. 7-15.
- BIZEUL (Daniel), « Que faire des expériences d'enquête : Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, vol. 57(1), 2007, p. 69-89.
- BROQUA (Christophe), « L'ethnographie comme engagement : Enquêter en terrain militant », *Genèses*, vol. 2, n°75, 2009, p. 109-124
- CASAS-CORTES (Maribel), COBARRUBIAS (Sebastian), PICKLES (John), « Riding Routes and Itinerant Borders: Autonomy of Migration and Border Externalization », *Antipode*, n° 47, 2015, p. 894-914.
- CEFAÏ (Daniel) (ed.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions de l'EHESS, 2010.
- CEFAÏ (Daniel), « Un pragmatisme ethnographique. L'enquête coopérative et impliquée », in CEFAÏ (D.), Costey (P.), Gardella (E.), Gayet-Viaud (C.), Gonzalez (P.), Le Méner (E.), Terzi (C.) (Éds), *L'engagement ethnographique*, Paris, Édition de l'EHESS, 2010-a, p. 449-472.
- CEFAÏ (Daniel), « L'expérience ethnographique, l'enquête et ses publics », in CEFAÏ (D.), Costey (P.), Gardella (E.), Gayet-Viaud (C.), Gonzalez (P.), Le Méner (E.), Terzi (C.) (Éds), *L'engagement ethnographique*, Paris, Édition de l'EHESS, 2010-b, p. 547-598.
- CEFAÏ (Daniel), AMIRAUX (Valérie), « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales » (parties 1, 2 et 3), *Cultures & Conflits*, 47, automne 2002.

D'ANDRADE(Roy), SCHEPER-HUGHES (Nancy), « Objectivity and Militancy : A Debate (1. Moral Models in Anthropology ; 2. The Primacy of the Ethical) », *Current Anthropology*, vol. 36, n° 3, 1995, p. 399-440.

DE GENOVA (Nicholas), « The Queer Politics of Migration: Reflections on 'Illegality' and 'Incorrigibility' », *Studies in Social Justice*, vol. 4, n° 2, 2010, p. 101-126.

DELMAS-MARTY (Mireille), « De l'état d'urgence au despotisme doux », http://www.liberation.fr/debats/2017/07/16/de-l-etat-d-urgence-au-despotisme-doux_1584185

DELMAS-MARTY (Mireille), *Libertés et sûreté dans un monde dangereux*, Paris, Seuil, 2010.

DEWEY (John), *Logique : La théorie de l'enquête* (1938), « Chapitre 4 : L'enquête du sens commun et l'enquête scientifique », Paris, PUF, 1967, p. 121-142.

DEWEY (John), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 2010.

DODIER (Nicolas), BASZANGER (Isabelle), « Totalité et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 1, 1997, p. 37-66.

ETNOGRAFIA E RICERCA QUALITATIVA, (Ed. Elena Fontanariet Barbara Pinelli), numéro spécial « Refugee experiences in Europe. Subjectivity, surveillance and control », vol. 10, n° 1, 2017, Bologna, Il Mulino.

EWICK (Patricia), SILBEY (Susan), *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life, Chicago and London*, The University of Chicago Press, 1998.

FAVRET-SAADA (Jeanne), *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard, 1981.

FAVRET-SAADA (Jeanne), *Désorcèler*, Paris, L'Olivier, 2009.

FEYERABEND (Paul), *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil, 1979.

GOFFMAN (Erving), *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, Paris, Economica, Paris, (1963) 2013.

GOLD (Raymond), « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », in CEFAÏ (D.) (Éds), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 340-349.

GUENEBEAUD (Camille), LENDARO (Annalisa), « Mettre le feu aux poudres ou passer inaperçu ? », *Cultures et Conflits*, n° 4, 2019.

GUITTET (Emmanuel), « Les maux de l'urgence et de l'exception », *Cultures & Conflits*, vol. 112, n° 4, p. 121-132.

GUSFIELD (Joseph), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009.

HOPPER (Kim), *Reckoning with Homelessness : An Anthropological Perspective*, Ithaca, Cornell University Press, 2003.

HOPPER (Kim), « De l'ethnographie à l'engagement. Les limites du témoignage pour les sans-abri » in CEFAÏ (D.), Costey (P.), Gardella (E.), Gayet-Viaud (C.), Gonzalez (P.), Le Méner (E.), Terzi (C.) (Éds), *L'engagement ethnographique*, Paris, Édition de l'EHESS, 2010, p. 473-492.

HOPPER (Kim), BAUMOHL (Jim), « Held in Abeyance: Rethinking Homelessness and Advocacy », *American Behavioral Scientist*, vol. 37, n° 4, p. 522-552.

HUYSMANS (Jef), « The jargon of exception – On Schmitt, Agamben and the absence of political society », *International Political Sociology*, n°2, 2008, pp. 165-183.

ISIN (Engin, Fahri), « Citizenship in Flux: The Figure of the Activist Citizen », *Subjectivity*, n° 29, p. 367-388.

JOUAN (Adrian), « S'impliquer pour enquêter : Politiques et dilemmes d'une ethnographie en terrain militant », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 61, p. 145-166.

LAUGIER (Sandra), « La désobéissance comme principe de la démocratie », *Pouvoirs*, n°155, 2015, p. 43-54.

LENDARO (Annalisa), « Le réfugié, le passeur, et le migrant économique, ou ce que catégoriser veut dire », in LENDARO (A.) et al. (dir.), *La crise de l'accueil*, 2019-a, Paris, La Découverte.

LENDARO (Annalisa), « Nothing to Lose: The Power of Subtle Forms of Resistance in an Immigration Detention Centre », in POLESE (A.) et al., *Governance Beyond the Law*, London, Springer, 2019-b, p. 309-322.

LENDARO (Annalisa), « Lampedusa, « terrain difficile » ? Enquêter sur la légalité à la frontière de l'Europe », *Migrations Société*, vol. 167, n° 1, p. 29-40.

LENDARO (Annalisa), « Désobéir en faveur des migrants. Répertoires d'action à la frontière franco-italienne », *Journal des anthropologues*, vol. 152-153, n° 1, 2018, p. 171-192.

MAUGER(Gérard), « Politique de l'engagement sociologique », *Mouvements*, 2002, n°24, 2002, p. 53-59.

MEZZADRA (Sandro), « The gaze of autonomy: capitalism, migration and social struggles », in SQUIRE (V.), *The Contested Politics of Mobility: Borderzones and Irregularity*, London, Routledge, 2011, p.121-143.

ORTNER (Sherry), « Subjectivity and Cultural Critique », *Anthropological Theory*, vol. 5, n° 1, 2005, p. 31-52.

PALIDDA (Salvatore) (Ed.), *Migrations critiques, repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*, Paris, Khartala, 2011.

PAPADOPOULOS (Dimitris), (Vassilis) TSIANOS, « After citizenship: autonomy of migration, organisation alontology and mobile commons », *Citizenship Studies*, vol. 17, n° 2, 2013, p. 178-196.

PARKER (Noel), (Nick)VAUGHAN-WILLIAMS, « Critical border studies : broadening and deepening the 'lines in the sand' agenda », *Geopolitics*, vol. 17, n° 4, 2012, p. 727-733.

PARKER (Noel), (Nick) VAUGHAN-WILLIAMS, *et al.*, « Lines in the Sand? Towards an Agenda for Critical Border Studies », *Geopolitics*, vol. 14, n° 3, 2009, p. 582-587.

RAWLS (John), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1971 (1987).

RENZETTI (Claire), (Raymond) LEE (dir.), *Researching Sensitive Topics*, Thousand Oaks, Sage, 1993.

RODIER (Claire), *Xénophobie business*, Paris, La Découverte, 2012.

SCOTT (James C.), *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, Yale University Press, New Haven and London, 1985.

SCOTT (James C.), *Domination and the Arts of Resistance : Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990.

SHEPER-HUGHES (Nancy), « The Primacy of The Ethical : Propositions for a Militant Anthropology », *Current Anthropology*, vol. 36, n° 3,1995, p. 409-420.

SLAMA (Serge), « Délit de solidarité » », Lexbase Hebdo édition publique, n° 515, 2018.

SLAMA (Serge), « Délit de solidarité : actualité d'un délit d'une autre époque », *Lexbase Hebdo*, Edition publique, 2017.

SLAMA (Serge), « Du droit des étrangers à l'état d'urgence », *Plein Droit*, n° 117, 2018, p. 37-42.

SPIJKERBOER(Thomas), « Wasted Lives. Borders and the Right to Life of People Crossing Them », *Nordic Journal of International Law*, n° 1, 2017, p. 1-29.

VENIAT (Céline), « Pour une ethnographie engagée : Enquêter sur l'accès aux droits des habitants des bidonvilles », *Actes du Colloque GIS Démocratie et Participation « Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation »*, Université Paris 8 Saint-Denis, 29 janvier 2015.

VERDIER (Margot), *La perspective de l'autonomie. La critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes*, Thèse de sociologie politique, Université de Paris Nanterre, Sophiapol, 14 mai 2018.

WOUDE van der (Maartje), BARKER (Vanessa), & LEUN van der (Joanne), « Crimmigration in Europe », *European Journal of Criminology*, vol. 14, n° 1, 2017, p. : 3-6.